
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 14 mars 2016 au 15 avril 2016

Aménagement de la RD43E – Accès routier et parking sur la station Frère Joseph à Ventron (88)

ARRÊTÉ n°2016/3906/DRP/SIR
Ouverture d'une enquête publique dans la commune de VENTRON

Il sera procédé, du **14 mars 2016 au 15 avril 2016 inclus**, sur le territoire de la **commune de Ventron**, à une enquête publique au titre des articles L123-1 et suivants du code de l'environnement.

L'objet de l'enquête est : **Aménagement de la RD43E – Accès routier et parking sur la station Frère Joseph à Ventron (88)**.

Le Conseil Départemental des Vosges est l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent-être demandées, à : **Direction des Routes et du Patrimoine** – Service Ingénierie Routière – 8 rue de la Préfecture – 88 088 ÉPINAL Cedex 9
Tél : 03.29.29.88.88.

À cet effet, **Monsieur Alain COMMARET** a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Claude PIERRET en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de NANCY.

Le siège du commissaire enquêteur est fixé en **mairie de Ventron**, où toutes les observations pourront lui être adressées par écrit.

Le **dossier d'enquête publique** comprend une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'état compétente en matière d'environnement. Il est consultable à la rubrique « enquêtes publiques et rapports » sur le site internet du Conseil Départemental (www.vosges.fr).

Ce dossier et le registre d'enquête seront disponibles en mairie de Ventron pendant toute la durée de l'enquête : **33 jours consécutifs du 14 mars 2016 au 15 avril 2016 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre, ou adresser par écrit au commissaire enquêteur ou par courriel à frere.joseph@vosges.fr.

Pour information, les jours et heures d'ouverture habituels de la mairie de Ventron au public sont :

Lundi : de 8h15 à 11h30 et de 14h30 à 17h30
Mardi : de 8h15 à 11h30 et de 14h30 à 17h30
Mercredi : de 8h15 à 11h30 et de 14h30 à 17h30
Jeudi : de 8h15 à 11h30
Vendredi : de 8h15 à 11h30 et de 14h30 à 17h30

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des personnes intéressées lors de quatre permanences en mairie de Ventron :

Samedi 19 mars 2016	de 10h00 à 12h00
Samedi 26 mars 2016	de 10h00 à 12h00
Vendredi 1 ^{er} avril 2016	de 14h30 à 16h30
Vendredi 15 avril 2016	de 15h30 à 17h30

Le registre d'enquête ouvert en mairie de Ventron sera clos et paraphé par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique.

Un rapport sur le déroulement de l'enquête et les observations recueillies, ainsi qu'un document contenant les conclusions motivées du commissaire enquêteur, seront établis dans un délai de 30 jours suivant la clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, le Conseil Départemental des Vosges se prononcera, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération.

Les documents seront tenus à la disposition du public pendant un délai d'un an en mairie de Ventron et au Conseil Départemental des Vosges – Direction des Routes et du Patrimoine – Service Ingénierie Routière – 8 rue de la Préfecture – 88 088 ÉPINAL Cedex 9.